

PAR COURRIEL

Québec, le 3 juillet 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.127**



La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 30 mai dernier dans laquelle vous avez indiqué vouloir obtenir les documents suivants:

- Une liste de tous les établissements désignés à titre de "lieu désigné pour la détention provisoire" des adolescents au sens de l'article 30 (1) de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (L.C. 2002, ch. 1).
- Copie de toutes les directives, textes ou autres documents désignant lesdits établissements à ce titre.

En ce qui a trait au premier point de votre demande, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Quant au deuxième point, vous trouverez sous l'onglet 2 les éléments suivants :

- Le Décret 55-2020, 29 janvier 2020 concernant la délégation à la ministre de la Santé et des Services sociaux de la responsabilité de désigner les lieux de détention provisoire aux fins de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents
- Le Décret 479-2003, 31 mars 2003 concernant la désignation du directeur de la protection de la jeunesse pour l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 30 de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

... 2

En terminant, il vous est possible de consulter le répertoire de tous les établissements et les installations du réseau de la santé et des services sociaux au Québec à l'adresse suivante :

<https://m02.pub.msss.rtss.qc.ca/>

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commission>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2